

INFORMATIONS PRATIQUES

La participation est gratuite, mais l'accès au Palais du Luxembourg est subordonné :

- à l'inscription préalable au colloque
- à la présentation à l'entrée d'une pièce d'identité

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

L'enregistrement de votre inscription ne sera pas confirmé par écrit.

Renseignements Inscriptions

Secrétariat de la commission sénatoriale
pour le contrôle de l'application des lois

Tél. : 01 42 34 28 96

com-applois@senat.fr

Renseignements sur le programme

Xavier DUPRIEZ, Conseiller

Tél. : 01 42 34 33 74

Lieu de la réunion : Palais du Luxembourg – Salle Clemenceau
15 rue de Vaugirard, Paris 6^e

RER Luxembourg – Métro Mabillon ou Odéon

Bus : lignes 84, 89, 58 ou 82

Parcs de stationnement : Saint-Sulpice,
Saint-Germain-des-Prés ou Rue Soufflot



C

O

L

L

O

Q

U

E

Jeudi 5 décembre 2013

Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau
15 rue de Vaugirard - 75006 PARIS

ÉVALUATION ET QUALITÉ DE LA LÉGISLATION : QUEL RÔLE POUR LES PARLEMENTS ?

Colloque

organisé en partenariat par

la commission sénatoriale
pour le contrôle de l'application des lois

et

l'Organisation de coopération
et de développement économiques

*Travaux en français et en anglais
traduction simultanée*

Une des missions essentielles du Parlement est de voter la loi. Encore faut-il que cette loi soit claire et applicable. Or, la complexité croissante des sociétés contemporaines conduit à une multiplication de textes peu lisibles et difficiles à mettre en œuvre. Endiguer cette dérive est un objectif des pouvoirs publics et passe par différentes voies : codification, lois de simplification, élaboration d'une jurisprudence, en particulier constitutionnelle, sur la qualité et la normativité de la loi, etc. Dans le contexte de la mondialisation, l'enjeu n'est pas simplement légistique ou juridique : il faut aussi s'assurer des effets des lois votées, de leur « applicabilité », et se doter d'une législation pleinement efficiente, gage de compétitivité économique et d'attractivité du territoire.

Il existe des instruments internationaux visant à promouvoir ces objectifs, en particulier au niveau de l'OCDE qui a institué un comité de la politique de la réglementation et a adopté en 2012 une recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires. De leur côté, les Parlements, partageant les objectifs de bonne gouvernance et de qualité de la législation, sont de plus en plus attentifs aux conditions d'application et aux résultats des lois qu'ils votent, comme le montrent le développement en leur sein de commissions ou d'unités administratives d'évaluation des lois et le recours croissant aux outils d'évaluation des coûts et bénéfices.

Ce colloque, organisé par la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, en partenariat avec l'OCDE, vise à mieux identifier le rôle que les Parlements peuvent jouer dans l'évaluation de la qualité de la législation. Sur la base de témoignages et d'un échange de bonnes pratiques entre institutions françaises et assemblées parlementaires étrangères, il traitera de la place des Parlements dans ce processus et des outils qu'ils utilisent à cet effet.

08 h 45 Accueil des participants

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

09 h 00 **David ASSOULINE**, Président de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois

Nick MALYSHEV, Chef de la division de la politique réglementaire, OCDE

L'APPROCHE INSTITUTIONNELLE

LA PLACE DES PARLEMENTS DANS L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION

- 09 h 30 **Christian VIGOUROUX**, Président de la section du rapport et des études du Conseil d'État
- 09 h 45 **Serge LASVIGNES**, Secrétaire général du Gouvernement
- 10 h 00 **Andrea RENDA**, Coordonateur de l'European Network for Better Regulation (ENBR) au sein du Centre for European Policy Studies (CEPS)
- 10 h 15 **Dominique ROUSSEAU**, Professeur des universités (Paris 1 Panthéon Sorbonne)
- 10 h 30 Discussion et échanges avec la salle
- 11 h 00 Pause

L'APPROCHE ORGANISATIONNELLE

LES INSTRUMENTS PARLEMENTAIRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION

- 11 h 15 La pratique suédoise - **Christer ÅSTRÖM** (Parlement suédois)
- 11 h 30 La pratique britannique - **Jessica MULLEY** (Chambre des Communes britannique)
- 11 h 45 La pratique européenne - **Elke BALLON** (Parlement européen)
- 12 h 00 La pratique dans quelques autres pays de l'OCDE
Céline KAUFFMANN (OCDE)
- 12 h 15 Discussion et échanges avec la salle

CLÔTURE DES TRAVAUX

- 12 h 45 **David ASSOULINE**, Président